

**CONSEIL COMMUNAL DU 24 JANVIER 2007**  
**Condensé des points de la séance publique**

**1. Programme de politique générale – Approbation.**

**2. Président du C.P.A.S. – Prestation de serment – Ratification.**

En date du 4 janvier 2007, le C.P.A.S. a installé ses membres et désigné Monsieur Christian BIEMAR en qualité de Président.

En application de l'article L.1126-1 § 1<sup>er</sup> du CDLD, le Président doit prêter serment entre les mains du Bourgmestre avant d'assister à la réunion du Collège qui suit sa désignation en qualité de Président du C.P.A.S.

Ladite prestation de serment est intervenue en séance collégiale du 10 janvier 2007 dont le Conseil communal est invité à ratifier.

**3. Informations.**

- Dossier ARCELOR – Rapport en séance de Monsieur le Bourgmestre.
- Arrêté du Collège provincial du 11 janvier 2007 validant l'élection des Conseillers de police.
- Arrêté du Collège provincial du 21 décembre 2006 approuvant les décisions du Conseil communal du 30 novembre 2006 relatives aux règlements taxes sur la force motrice et la taxe industrielle compensatoire pour l'exercice 2007.  
Les termes « l'introduction d'une réclamation ne dispense pas de l'obligation de payer la taxe dans le délai imparti » ne sont pas approuvés.
- Arrêté du Collège provincial du 21 décembre 2006 approuvant les décisions du Conseil communal du 30 novembre 2006 arrêtant pour les exercices 2007 à 2012 :
  - les règlements taxes sur l'enlèvement et le traitement des immondices, l'entretien des égouts, les agences de paris, les centres d'enfouissement techniques, les établissements bancaires et assimilés, les panneaux publicitaires fixes, les clubs privés et le personnel de bar, à l'exception des termes « l'introduction d'une réclamation ne dispense pas de l'obligation de payer la taxe dans le délai imparti » qui ne sont pas approuvés.
  - les règlements taxes sur les inhumations, dispersion des centres et mises en columbarium, sur la distribution gratuite à domicile, d'écrits publicitaires non adressés.
  - les règlements redevances sur les renseignements et documents administratifs, les prestations techniques communales, les installations temporaires sur le domaine public, les concessions dans les cimetières

communaux, les exhumations et l'ouverture des caveaux par la Commune.

- Arrêté du Collège provincial du 21 décembre 2006 approuvant les délibérations du Conseil communal du 30 novembre arrêtant pour l'exercice 2007, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.
- Arrêté du Collège provincial du 21 décembre 2006 approuvant les modifications budgétaires n°3 et 4 de l'exercice 2006.
- Courrier adressé à Monsieur Johnny THijs, Administrateur délégué de la S.A. LA POSTE à Bruxelles l'interrogeant sur l'intention de la suppression des bureaux de poste de Hermée et Houtain-Saint-Siméon.

#### **4. Arrêtés, ordonnances et règlements de police.**

- Arrêté de Monsieur le Bourgmestre du 21 décembre 2006 interdisant le dimanche 28 janvier 2007 de 12h à 16h, la circulation dans la section de la rue de la Crayère à Heure-Le-Romain, délimitée par la Place des Trois Comtés et rue Fonteneu, à l'occasion d'une course cycliste.
- Règlement de police relatif à la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Hermée, rue des Néfliers n°16, spécialement en faveur d'un riverain handicapé des membres inférieurs.
- Règlement de police relatif à la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Vivegnis, rue Cerisier Colleye n°80 spécialement en faveur d'un riverain handicapé des membres inférieurs.
- Règlement de police relatif à la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Haccourt, rue de Tongres, le long de l'immeuble n°27 de la Cité Kennedy, spécialement en faveur d'un riverain handicapé des membres inférieurs.

#### **5. Sécurité publique – Nouvel avis sur les zones de secours – Ratification.**

Le 21 octobre 1999, le Conseil communal avait rendu un avis défavorable sur la proposition de Monsieur le Gouverneur concernant la distribution des zones d'intervention en Province de Liège.

Par fax du 20 novembre 2006, rappelé le 4 janvier 2007, le Gouverneur invite les Communes à statuer à nouveau sur la proposition provisoire de zones de secours. Compte tenu du délai imparti, le Collège communal en sa séance du 15 janvier 2007, a rendu un avis que le Conseil communal voudra bien ratifier.

#### **6. Règlement communal relatif aux mesures de sécurité obligatoires lors de manifestations festives.**

Le Conseil communal voudra bien arrêter un règlement relatif aux mesures de prévention incendie à prendre lors de manifestations festives et concernant plus particulièrement les chapiteaux, tentes et loges foraines.

Annuellement ledit règlement sera transmis à l'ensemble des organisations et des services intéressés.

#### **7. Aires multisports « Sport de rue » - Composition du Comité d'accompagnement.**

Dans le cadre du projet « Sport de rue », la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale du Ministère de la Région Wallonne a mis en œuvre la création d'un Comité d'accompagnement et plus particulièrement pour notre Commune relatif aux aires multisports de Heure-Le-Romain, Hermalle-Sous-Argenteau et Vivegnis.

Suite au renouvellement du Conseil communal, il convient de désigner les membres constituant le Comité d'accompagnement.

#### **8. C.P.A.S. – Prolongation provisoire du règlement d'ordre intérieur de ses Instances – Pour Information.**

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision du Conseil de l'Action sociale du 4 janvier 2007 relative à la prolongation de l'application du règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du C.P.A.S. dans l'attente du vote d'un nouveau règlement.

#### **9. Représentation dans les Intercommunales – Décision d'apparement.**

Suite à une recommandation de la Direction générale des Pouvoirs locaux permettant d'informer formellement nos intercommunales, le Conseil communal voudra bien prendre acte de l'absence de déclarations d'apparement et attester la composition politique officielle du Conseil communal.

#### **10. Représentation dans les Intercommunales.**

Le Conseil communal voudra bien désigner pour la législature, 5 représentants dans les intercommunales dont la Commune est associée.

- A.I.D.E.
- ALE
- ALG
- CHR - La Citadelle
- I.I.L.E. – SRI
- INTRADEL
- SPI+

#### **11. Représentation dans divers organismes et sociétés.**

Le Conseil communal voudra bien désigner pour la législature, ses représentants dans les organismes et sociétés ci-après :

- *Académie de musique César Franck* – un représentant également proposé comme administrateur.
- *Association intercommunale de Guidance et de Santé* – un représentant.
- *Conseil des Communes d'Europe* – un représentant
- *DEXIA* – un représentant
- *ETHIAS* – un représentant
- *A.S.B.L. Guinguette de la Basse-Meuse* – au moins un représentant
- *Fédération du Tourisme de la Province de Liège* – un représentant
- *Inter Cours d'Eau* – un représentant
- *P. § V.* – un représentant
- *S.W.D.E.* – un représentant
- *Société Wallonne du Transport* – un représentant
- *TEC Liège-Verviers* - un représentant
- *Union des Villes et Communes* – un représentant

## **12. Vote d'un deuxième douzième provisoire.**

En l'absence du budget de l'exercice 2007, le Conseil communal voudra bien décider de voter un deuxième douzième provisoire.

## **13. Fabrique d'église d'Oupeye – Modification budgétaire n°2 – Pour avis.**

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°2 de la Fabrique d'église d'Oupeye arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES	:	27.655,46 €
DEPENSES	:	27.655,46 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	15.555,22 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	1.500,00 €

## **14. Dossiers d'investissement en matière d'infrastructures sportives introduits auprès de la Région Wallonne « Infraspports » - Confirmation.**

Par courrier du 4 janvier 2007, le Gouvernement wallon invite notre Commune à faire connaître sa volonté de maintenir ou non les projets d'investissements en matière d'infrastructures sportives introduits auprès de son administration « Infraspports » et susceptibles d'être subsidiés.

Le Conseil communal voudra bien confirmer les décisions d'investissements suivantes :

- la réalisation de travaux au Foyer de Quartier de Hermalle-Sous-Argenteau ;
- l'acquisition de jeux pour différentes plaines de jeux de l'entité ;
- le placement de filets pare-balls aux terrains de football de Hermée ;
- la réalisation de travaux aux locaux de la JS Vivegnis.

**15. Projet de construction d'une nouvelle école fondamentale à Houtain-Saint-Siméon – Mode de passation du marché, approbation du cahier spécial des charges, du métré et du devis estimatif.**

Le Conseil communal voudra bien approuver un projet de construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon, le mode de passation du marché, le cahier spécial des charges, le métré et le devis estimatif.

Une demande de promesse ferme de subsides sera introduite à la Communauté Française et le Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires sera sollicité pour l'obtention d'un prêt.

**16. Restauration de l'église de Hermalle-Sous-Argenteau – Mesures conservatoires – Prise d'acte et acceptation de la dépense.**

Par décision du 27 juin 2006, le Collège échevinal a pris la décision, en l'absence de crédit :

- de procéder à des travaux conservatoires à l'église de Hermalle-Sous-Argenteau et de passer un marché par procédure négociée au montant de 5.088,05 € ;
- de transmettre le dossier à la Région Wallonne, Service de la Maintenance en vue de la subsidiation de cette entreprise ;
- de prendre en charge le solde de l'investissement non subsidié.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la décision susvisée et en accepter la dépense.

**17. Déplacement de canalisations de gaz rue Michel à Haccourt – Approbation du montant des travaux.**

Dans le cadre du déplacement des canalisations de gaz rue Michel à Haccourt, l'A.L.G. a présenté un devis de 5.200 € hors T.V.A. pour le déplacement d'une conduite et un second devis au montant de 7.650 € hors T.V.A. pour le déplacement d'une traversée et de branchements rue Michel et Entre deux Ris.

Suite à des aléas rencontrés sur le terrain, le montant final de cette entreprise est fixé à 15.654,36 € hors TVA.

Le montant des travaux réalisés étant supérieur de 10% au montant des devis initiaux, le Conseil communal voudra bien approuver le coût du chantier réalisé par l'ALG.

**18. S.W.D.E. – Souscription de parts sociales.**

Afin de permettre l'alimentation en eau d'un lotissement rue de Pontisse à Vivegnis, le Conseil communal voudra bien souscrire 162 parts sociales de 25 € dans le capital du Service de Distribution d'Eau de la Basse-Meuse.

### **19. Arrêt des termes d'une convention de location.**

Par décision du 29 juin 2006, le Conseil communal a décidé d'aliéner le bien dit Ferme Jowat situé à Haccourt.

La signature des actes avec le futur propriétaire intervenant très prochainement, il importe de s'assurer que le corps de logis occupé par la zone de police puisse être maintenu.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver les termes d'une convention de location qui prendra cours après la passation des actes pour une période minimale de 2 ans prolongeable annuellement par tacite reconduction.

Le loyer de base mensuel est fixé à 600 €.

A tout moment la Commune pourra, sans autorisation préalable du propriétaire, transférer le contrat qui sera signé sans en modifier quelque clause que ce soit à la Zone de police Basse-Meuse.

### **20. Renonciation d'un bail à loyer et de sous location pour un bâtiment sis à Haccourt.**

Le 18 août 2003, la Commune a reconduit un bail à loyer avec le C.P.A.S. pour cause d'utilité publique et concernant un bien « local rez-de-chaussée » à Haccourt.

Le 9 octobre 2003, un bail de sous-location a également été reconduit avec la Société Colombophile de Haccourt.

Par courrier du 5 décembre 2006, ladite Société souhaite mettre fin au bail.

Le Conseil communal voudra bien décider d'accepter le renon de sous-location à la Société Colombophile de Haccourt et renoncer au bail à loyer passé avec le C.P.A.S. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### **21. Patrimoine communal – Transfert de biens dans le domaine public.**

Le Conseil communal, suite à la création d'une zone de stationnement au centre de Haccourt, rue du Moulin a acquis un terrain par échange de biens pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal voudra bien décider de transférer cette bande de terrain dans le domaine public communal.

---

Dans le cadre de travaux de réfection de voiries Quai des Cimenteries à Haccourt en 2002, une cession de parcelle a été réalisée au profit de la Commune et définie comme accotement.

Le Conseil communal voudra bien décider de transférer ce bien dans le domaine public communal.

## **22. Questions orales.**

### **23. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 21 décembre 2006.**

#### **1. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.**

- Remplacement du Secrétaire communal, en congé de maladie pour les 13 et 14 décembre 2006 et en congés de vacances du 03 janvier au 5 janvier 2007 par un Chef de service administratif.

#### **2. Personnel enseignant – Modification de la date d'effet de trois nominations d'agents.**

- Modification de la date de nomination définitive de deux d'institutrices primaires à temps plein et d'une institutrice maternelle à mi-temps et fixation de celle-ci à la date du 1<sup>er</sup> avril 2006.

#### **3. Personnel communal – Mise en disponibilité.**

- Une employée d'administration définitive du 01/01/2007 au 31/03/2007.

#### **4. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.**

- Une institutrice primaire temporaire à partir du 27 novembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 12 périodes/semaine, à partir du 11 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à raison de 4 périodes/semaine, à partir du 11 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire à charge du P.O. à raison de 8 périodes/semaine, à partir du 11 janvier 2007.
- Un instituteur primaire temporaire à partir du 27 novembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à mi-temps à partir du 28 novembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à partir du 8 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire à partir du 29 novembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à mi-temps à partir du 2 décembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à partir du 8 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire à partir du 11 décembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à partir du 28 novembre 2006.
- Une institutrice primaire temporaire à partir du 11 décembre 2006.
- Une institutrice maternelle temporaire à partir du 11 décembre 2006.

- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps du 27 octobre au 19 novembre 2006.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps du 20 novembre 2006 au 30 juin 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 20 novembre 2006.
- Une institutrice maternelle temporaire à partir du 6 décembre 2006.
- Une institutrice maternelle, réaffectation du 27 octobre au 19 novembre 2006 à mi-temps.
- Une institutrice maternelle temporaire à partir du 20 novembre 2006.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps du 27 octobre au 19 novembre 2006 à l'école d'Heure-Le-Romain Cité.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps du 27 octobre au 19 novembre 2006 à l'école de Hermée.
- Une institutrice maternelle à mi-temps du 27 octobre 2006 au 30 juin 2007.
- Une institutrice maternelle à mi-temps du 20 novembre 2006 au 30 juin 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à partir du 11 décembre 2006.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 20 novembre 2006.
- Une institutrice maternelle temporaire à partir du 4 décembre 2006.
- Une maîtresse spéciale de seconde langue à charge du Pouvoir Organisateur à raison de 2 périodes à partir du 4 décembre 2006.
- Une maîtresse spéciale de morale à raison de 6 périodes à partir du 11 décembre 2006.

**28. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 21 décembre**

**Le Secrétaire communal,**

**P. BLONDEAU**